

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le rapport aborde dans une 1^{ère} partie une présentation synthétique des réalisations scientifiques et techniques du CBN Sud-Atlantique en 2022, et dresse les grands axes programmatiques 2023.

La 2nde partie est consacrée à la présentation des évolutions et perspectives en matière de ressources humaines.

Et enfin, la dernière partie traite plus spécifiquement des évolutions et perspectives budgétaires et financières.

Synthèse des réalisations scientifiques et techniques 2022

Suite à l'édiction en 2020 de l'arrêté portant renouvellement de l'agrément du CBNSA, l'année 2022 a été la deuxième année pleine de mise en œuvre de la nouvelle stratégie scientifique.

Parmi les faits marquants de l'année 2022, relevons notamment :

- le développement des missions de conservation en cohérence avec la stratégie scientifique et technique, avec notamment l'émergence de nouveaux programmes et le renfort du pôle conservation ;
- les incendies girondins de l'été 2022 qui ont impacté de nombreux sites à enjeux et fortement mobilisé le CBNSA durant l'automne. Le CBNSA a en effet réagi dès le mois de juillet par la rédaction d'une note d'alerte préliminaire à l'engagement d'une expertise de terrain, laquelle a pu être engagée dès la fin août, en lien étroit avec le Département de la Gironde, ainsi que la DREAL et les divers acteurs mobilisés sur les territoires (Conservatoire du littoral, ONF, Ville de La Teste, etc.).

➤ **Connaissance : pôle flore**

Les inventaires systématiques de tous les départements aquitains avaient été aboutis en 2018-2019. En 2021, la dernière campagne d'inventaire systématique de la flore vasculaire de Charente-Maritime a eu lieu, permettant ainsi d'aboutir à la mise en œuvre de ce chantier majeur engagé depuis 2013 sur ce département. Les analyses et la rédaction ont lieu début 2022 en vue d'établir le bilan départemental de l'inventaire.

Suite à la préfiguration des inventaires systématiques de la flore sur les derniers départements non couverts (Charente, Deux-Sèvres et Vienne) en 2021, ayant permis de dresser le bilan des connaissances préexistantes et de construire les plans d'échantillonnage, les inventaires systématiques ont été mis en œuvre en 2022 sur ces 3 départements grâce à un financement spécifique de la DREAL. Au total, plus de 73 000 données nouvelles ont été collectées lors de ces deux premières années par les botanistes du CBN à travers près de 165 jours de terrain. Le financement annuel alloué par la DREAL permet ainsi d'ores et déjà une progression importante des inventaires systématiques sur les territoires concernés qui, à ce rythme, ne seraient toutefois pas aboutis avant 2034. La recherche de financements complémentaires est donc nécessaire pour aboutir l'inventaire dans des délais plus satisfaisants.

Le programme d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) mené entre 2018 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM), grâce à des financements de l'Office Français de la Biodiversité, a fait l'objet de restitutions auprès des acteurs et élus de ce territoire en 2022. La valorisation de ce travail reste à poursuivre en 2023, notamment en vue de sensibiliser les acteurs et porter à connaissance les enjeux de biodiversité auprès des communes concernées.

Le programme d'*inventaire et de spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du rétro littoral basque*, mené dans le cadre d'un partenariat scellé avec la Communauté d'Agglomération du Pays basque (CAPB) et le Département des Pyrénées-Atlantiques, s'est terminé en 2022 avec la dernière campagne d'inventaires. Près de 100 000 données nouvelles auront été collectées sur ce territoire, après une pression d'échantillonnage particulièrement fine, faisant de ce territoire l'un des plus prospectés de la région. Des réunions de restitution ont été organisées auprès des communes avec la CAPB et le CD64. Cette démarche permet un porter à connaissance très ciblé et efficace des enjeux de biodiversité végétale. La valorisation de ces travaux se poursuivra en 2023.

Par ailleurs, un travail de cartographie des continuités écologiques (et notamment d'identification des sites d'intérêt ou réservoirs biologiques) est mené sur le Pays basque, en partenariat étroit avec le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine qui assure la mise en œuvre des travaux sur la faune. Les inventaires floristiques sont menés sur l'ensemble de ce territoire. Le travail de cartographie de la trame verte et bleue est également mené à l'échelle du SCoT Pays basque et Seignanx en mobilisant les productions du programme CarHab.

En 2019-2020, avait été engagé un programme similaire d'*inventaire, de spatialisation et de conservation des enjeux de biodiversité végétale sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CALR)*, dans le cadre de l'adhésion de cet EPCI au syndicat mixte et en partenariat avec le Département de Charente-Maritime. La dernière campagne de prospections a été menée en 2022 et de nombreux porters à connaissance et appuis techniques ont été réalisés, en lien étroit avec la CALR. Près de 20 000 données auront été collectées au total. La valorisation et la restitution de ces travaux auprès des communes se poursuivront en 2023.

L'*inventaire permanent et continu des ZNIEFF* s'est poursuivi en Aquitaine et en Poitou-Charentes et a conduit à l'actualisation et à la création de nombre de ZNIEFF :

- 2 créations et 4 actualisations de ZNIEFF validées en Aquitaine (ainsi que plus d'une trentaine de ZNIEFF travaillées) ;
- 18 créations, 54 actualisations et 14 suppressions (dont 13 pour fusion) en Poitou-Charentes (ainsi que plus d'une cinquantaine de ZNIEFF travaillées).

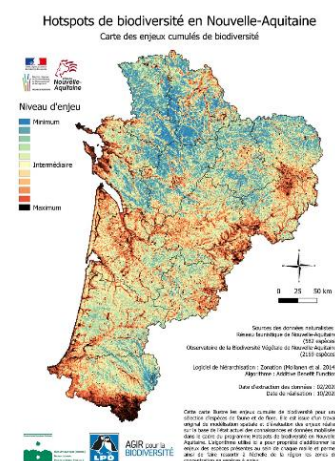
Le CBNSA a également contribué au développement de la plateforme de gestion des données sur les ZNIEFF qui est désormais quasi-opérationnelle, bien que des évolutions et corrections diverses soient encore à apporter.

Au total, le nombre de données collectées en 2022 par les botanistes du CBNSA s'élève à près de 160 000 données nouvelles. Cette production est globalement équivalente à celle de 2020 et 2021. Ce volume traduit un investissement assez important de l'équipe sur les inventaires de terrain.

Les travaux ont été menés pour l'élaboration de deux référentiels d'évaluation importants pour la flore de Nouvelle-Aquitaine :

- ⇒ La liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine, validée par le CSRPN et finalisée ;
- ⇒ La liste hiérarchisée des espèces à enjeux de flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine, qui n'a pu être aboutie en 2022 et doit être finalisée en 2023.

Le programme de « *Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine* » engagé en 2019 sous l'égide du Conseil régional et de la DREAL, et mené en partenariat avec la LPO pour le volet faune ainsi que de nombreux acteurs régionaux, a été abouti dans sa première phase en 2021. Ce travail sans précédent vise à nourrir une stratégie de préservation d'espaces naturels remarquables et les politiques de création d'espaces naturels protégés et/ou gérés (réserves naturelles, politique espaces naturels sensibles des Départements, stratégie foncière du Conservatoire d'espaces naturels, etc.). L'outil hotspots fournit ainsi une hiérarchisation spatiale des enjeux de biodiversité à l'échelle de la maille de 1km² sur l'ensemble de la région.



Des ateliers départementaux ont été menés avec le CEN en vue de nourrir sa stratégie foncière, à la demande de la Région et conformément aux objectifs fixés par la feuille de route Neoterra du Conseil régional visant l'accroissement de la surface en maîtrise foncière du CEN.

L'outil hotspots vise également à nourrir la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) portée par le Gouvernement, fléchant notamment un objectif de 30% de la surface nationale (territoires d'outre-mer inclus) en aires protégées dont 10% en aires protégées fortes. La déclinaison territoriale a été engagée par le Ministère fin 2021, avec une concertation animée par la DREAL et les préfets de départements à l'échelle départementale. Les comités départementaux aires protégées (CDAP) ont ainsi été réalisés fin 2021 et début 2022 ; le CBNSA et la LPO ont été mobilisés pour présenter l'outil hotspots.

Les productions cartographiques sont désormais diffusées via le géoportail de l'ARB-NA, la plateforme PIGMA, ainsi que l'OBV-NA. Un outil d'accès aux données d'espèces potentielles et avérées par maille a été mis en place sur le site de l'OBV-NA et devrait faire l'objet d'une présentation aux collectivités de Nouvelle-Aquitaine lors d'un webinaire organisé par la Région.

Le programme hotspots se poursuit avec une programmation technique calée pour la période 2022-2025, visant des travaux :

- à l'échelle régionale, à travers la poursuite de l'identification des lacunes de protection, l'engagement d'approches exploratoires visant la prise en compte de la pression d'artificialisation des sols et de la pression climatique, ainsi que la hiérarchisation spatiale des enjeux sur les forêts et les milieux humides et aquatiques ;
- à l'échelle départementale en poursuivant les travaux engagés en vue d'affiner l'identification des enjeux et lacunes de protection sur les territoires.

La dynamique régionale impulsée par le CBNSA depuis 2018 sur les lichens s'est poursuivie en 2022. Le lichénologue est depuis 2022 à temps plein sur les travaux de lichénologie, induisant une amélioration considérable des connaissances sur ce groupe taxonomique complexe et méconnu (nombreuses espèces nouvelles découvertes pour la région voire pour la France). Le CBNSA est désormais investi dans la co-animation avec l'OFB du réseau thématique national sur les lichens.

Le recrutement en 2021 d'une chargée de mission botaniste bryologue avait également permis de relancer les travaux dans le domaine de la bryologie, en lien avec le réseau national des CBN qui œuvre sur la production d'un *premier catalogue des bryophytes de France*.

Enfin, en 2022, l'étude des communautés de lichens et de mousses des dunes grises du littoral sud-atlantique financée par la DREAL dans le cadre de Natura 2000 a été aboutie. Cette étude vise à caractériser l'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « dunes grises ». Elle associe en binôme pour la première fois un lichénologue et une bryologue du CBNSA et permet de développer les compétences et les connaissances dans ce domaine, conformément à la stratégie scientifique du CBNSA.

➤ **Connaissance : l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine**

Le développement du système d'information de l'Observatoire s'est poursuivi en 2022 dans le cadre de la gouvernance mise en place autour de sa mutualisation avec les autres CBN impliqués.

L'année 2020 avait en effet été marquée par l'engagement d'un projet de mutualisation du système d'information *Lobelia* de l'Observatoire avec le CBN du Bassin parisien, le CBN du Massif central et le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, à l'issue d'un audit réalisé au niveau national sur les systèmes d'informations métiers des CBN, ayant conduit au choix par ces 3 CBN du système développé par le CBNSA.

Ce chantier valorise l'investissement fort du CBNSA sur le développement de son outil et confirme la pertinence de ses choix stratégiques sur le développement en régie de son système d'information métier dont la performance est désormais largement reconnue par le réseau des CBN.

Outre l'intérêt d'une convergence nationale des outils métiers, l'intérêt fort de ce chantier pour le CBNSA est de permettre la mutualisation des moyens humains et financiers pour pérenniser le développement de l'outil *Lobelia* sur lequel est adossé l'OBV-NA.

Une forte dynamique inter-CBN est ainsi engagée, cadrée par une « *Charte d'engagement pour la constitution d'un système d'information mutualisé sur la flore, la fonge, les végétations et habitats naturels* » et une « *Convention de partenariat pour la mise en œuvre et la gestion du Système d'Information Mutualisé Lobelia* » signées en 2021.

Une communauté autour de *Lobelia* s'est structurée avec une gouvernance articulée autour d'un comité de pilotage, un comité technique associant les chefs de projet Systèmes d'Information (SI), et divers réseaux thématiques et groupes de travail associant les référents SI et les référents métiers des 4 CBN.

Les premières « *Rencontres du SI mutualisé Lobelia* » ont été organisées par le CBNSA et se sont déroulées du 13 au 15 juin 2022, au Domaine de Certes à Audenge.

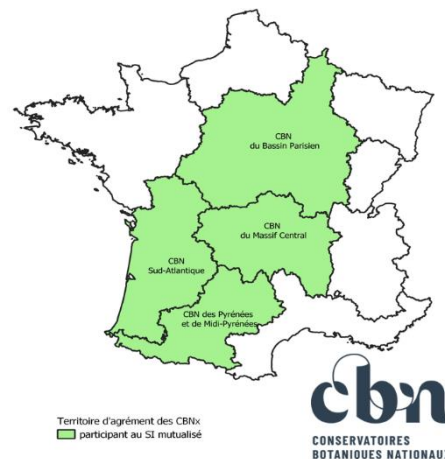
D'autres CBN et CBN émergents ont également manifesté leur intérêt de rejoindre le collectif et des échanges ont été initiés. Le CBN Franche-Comté a ainsi récemment acté son engagement, et rejoint la gouvernance en 2023, dans la perspective de son opérationnalité en 2024.

Un important travail de fond a été réalisé, ayant permis de moderniser et consolider le système d'information qui atteint un niveau de développement important (nombreuses fonctionnalités et modules), notamment sur des questions d'infrastructures et de codes. Le SI de l'OBV-NA, qui était jusqu'alors hébergé à l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, a été restructuré (en termes d'infrastructure) et déplacé sur 4 serveurs distants (de production, de pré-production, de calcul et de sauvegarde), pour des raisons d'optimisation et de sécurité. Les coûts d'hébergement sont mutualisés avec les autres CBN et restent modestes.

Au total, 358 838 données nouvelles ont été intégrées à l'Observatoire en 2022 correspondant à 250 jeux de données collectés par 110 organismes, pour 651 observateurs.

Plus de 140 000 données sont issues du réseau naturaliste, la plupart saisies directement dans le système d'information de l'Observatoire par les partenaires.

Ainsi, le bilan fin 2022 dépasse désormais les 6,35 millions de données centralisées dans l'Observatoire sur la Nouvelle-Aquitaine (dont plus de 4,3 millions de données sur le territoire d'agrément du CBNSA).



L'Observatoire est désormais positionné et reconnu par l'ensemble des acteurs comme le dispositif pilier de la gestion de la connaissance sur la flore, la fonge et les habitats naturels en Nouvelle-Aquitaine.

Le CBNSA a poursuivi son investissement dans la mise en place du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) en Nouvelle-Aquitaine, piloté par la DREAL, la Région et l'OFB. Le CBN Sud-Atlantique est identifié d'une part en tant qu'animateur du pôle « flore, fonge, habitats » à l'échelle régionale, en lien avec les deux autres CBN de Nouvelle-Aquitaine, et d'autre part en tant que gestionnaire de la plateforme « flore, fonge, habitats » du SINP que constitue l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, aux côtés de l'Observatoire FAUNA et de la Réserve naturelle nationale géologique de Saucats-La Brède pour les pôles thématiques faune et géologie. Rappelons que la plateforme régionale du SINP en Nouvelle-Aquitaine a été officiellement habilitée par le Ministère de la Transition écologique le 16 septembre 2021.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2022. Le CBNSA s'est également investi dans certains groupes de travail nationaux animés par le Muséum national d'histoire naturelle (UMS PatriNat), en particulier le GT *Sensibilité* en vue de qualifier les données sensibles à la diffusion et deux GT habitats (« Standards de données habitats », et « Affichage et diffusion des données habitats »).

➤ **Connaissance : pôle habitats**

L'activité du pôle Habitats s'est poursuivie sur des chantiers fortement structurants pour la connaissance régionale menés en Aquitaine et en Poitou-Charentes :

- élaboration du Catalogue des végétations et habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine et de la Liste des habitats déterminants ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine ;
- réalisation d'études d'amélioration et de synthèse des connaissances sur de grands types de milieux : lagunes côtières, végétations calcicoles en Nouvelle-Aquitaine et herbiers aquatiques de Nouvelle-Aquitaine ;
- centralisation et validation des cartographies des sites Natura 2000 progressivement intégrées dans le système d'information de l'OBV Nouvelle-Aquitaine.

Une deuxième version du *Catalogue régional des végétations et habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine*, élaborée par le CBNSA en partenariat avec les deux autres CBN, grâce notamment aux financements Natura 2000 et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a été publiée en 2022. Ce document structurant vise à servir de référentiel pour l'inventaire, l'évaluation et la cartographie des végétations et habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, notamment pour l'ensemble des animateurs Natura 2000, les gestionnaires d'espaces naturels (RNN, RNR, CEN, etc.).

Le CBNSA s'est également fortement impliqué dans la production du *Catalogue national des végétations*. Une dynamique importante mobilisant tous les CBN de France métropolitaine est ainsi en cours depuis 2 ans, sous l'égide de l'OFB et associant étroitement le Muséum national d'histoire naturelle (UMS Patrinat). Ce chantier phare au niveau national a vocation à se poursuivre pour permettre la production et la mise à jour régulière de ce catalogue. Le CBNSA intervient dans l'animation de ce groupe national ainsi que dans la structuration des outils de gestion du catalogue et des informations associées. L'ouverture d'un site internet dédié aux végétations de France métropolitaine, développé par le CBNSA pour le compte du réseau des CBN, est ainsi envisagée pour 2023. Il a vocation à s'intégrer dans la sphère des outils de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

L'élaboration de la *Liste des habitats déterminants ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine* a été engagée en 2021 par le CBNSA en collaboration avec les deux autres CBN, à partir du Catalogue régional des végétations et habitats. L'élaboration de ce référentiel est toujours en cours et devrait être aboutie au premier semestre 2023.

La dernière phase de terrain du vaste programme régional engagé en 2019 d'amélioration des connaissances sur les *végétations calcicoles de Nouvelle-Aquitaine* a été menée en 2022 en partenariat avec les deux autres CBN de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique Natura 2000 financée par la DREAL. Les analyses et la rédaction du rapport sont en cours pour une parution en 2023. La révision de la cartographie des habitats naturels des sites Natura 2000 de pelouses calcicoles pourra notamment être engagée à cette issue par les animateurs de sites.

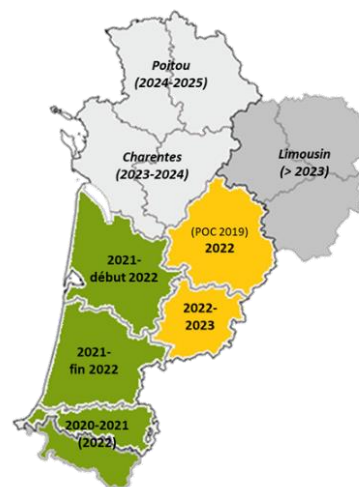
Le programme *d'étude des lagunes côtières du littoral sud-atlantique* (habitat d'intérêt communautaire prioritaire), engagé en 2019 dans le cadre de Natura 2000, s'est poursuivi en 2022 avec la dernière campagne de prospections. Ce programme vise notamment à évaluer l'état de conservation de l'habitat et identifier les pratiques susceptibles d'influer favorablement ou défavorablement sur son état de conservation. Le rapport d'étude est en cours de rédaction cet hiver et doit être diffusé courant 2023.

Suite au programme de *cartographie des forêts anciennes et caractérisation des vieilles forêts de Nouvelle-Aquitaine*, mené par l'IGN et le CBNSA de 2019 à 2021, et financé par la Région et la DREAL, un programme d'inventaire des vieilles forêts et d'élaboration du catalogue des habitats forestiers de Nouvelle-Aquitaine a été engagé pour 3 ans.

Sur le territoire de Bordeaux Métropole, les travaux du CBNSA se poursuivent dans le cadre du Plan d'actions Biodiver'Cité 2021-2026, suite au programme de « *cartographie des habitats et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale de Bordeaux Métropole* » qui avait permis de constituer un important socle de connaissances.

Sur le Bassin d'Arcachon le programme de « *cartographie des habitats et la spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon* » a été abouti en 2022.

L'année 2020 avait été marquée par le *lancement officiel du programme de Cartographie nationale des habitats (CARHAB)*. Ce programme, porté par le Ministère de la Transition écologique, vise à disposer à l'horizon 2025, d'une carte au 1:25 000 des habitats naturels et semi-naturels de France métropolitaine, selon un déploiement par département. Ce programme ambitieux, aux multiples facettes (télé-détection, modélisation, typologies de végétations), fait intervenir de nombreuses structures aux compétences complémentaires : OFB, MNHN, IGN, Universités, et réseau des CBN qui assure la mise en œuvre dans chaque département. Ce programme est financé par le Ministère et a donné lieu en 2021 à la signature d'une convention-cadre s'étendant jusqu'à 2025. Le CBNSA est chargé de coordonner la production cartographique sur son territoire d'agrément.



Un calendrier de déploiement a été construit par le CBNSA pour l'ensemble des départements du territoire d'agrément, selon une logique d'engagement de proche en proche et en tenant compte de l'état des connaissances sur les territoires.

Actuellement, les cartographies des départements des Pyrénées-Atlantiques (2020-2022), de Dordogne (2019-2022), de Gironde et des Landes (2021-2022) sont produites et en cours de finalisation pour une diffusion via le visualisateur national CarHab qui doit être ouvert au premier semestre 2023. La cartographie du Lot-et-Garonne est en cours pour une finalisation fin 2023. Ainsi, fin 2023, l'ensemble de l'Aquitaine devrait être couverte. Les départements des Charentes sont quant à eux prévus pour 2023-2024.

La *cartographie des habitats naturels des vastes sites Natura 2000 de Brouage et de Rochefort* (Charente-Maritime) engagée en 2021, en mobilisant des techniques de télé-détection originales, a été aboutie en 2022. Le travail a été restitué aux animateurs des sites Natura 2000 concernés, ainsi qu'à la DREAL.

Enfin, à l'issue de la mise en œuvre du premier programme *Sentinelles du Climat* sur la période 2016-2021, l'année 2022 a constitué une année de transition avant l'engagement d'une suite sur la période 2023-2028. Les travaux ont ainsi été menés en 2022 dans la continuité des années précédentes, avec en particulier un travail sur l'impact des changements climatiques sur les dunes littorales (en synergie avec la programmation Natura 2000 sur l'état de conservation), et les réflexions pour la préfiguration de la poursuite du programme. Le CBN Sud-Atlantique assure toujours la coordination générale des volets flore et habitats naturels, en lien avec Cistude Nature qui assure la coordination générale et la conduite des travaux sur la faune. Divers échanges ont également eu lieu avec les CBN d'Occitanie (CBN PMP et Méditerranéen) en vue d'envisager une approche interrégionale, notamment sur les travaux de modélisation, afin de mieux appréhender les problématiques d'évolutions d'aires de répartition (les marges septentrionales du bassin aquitain constituant le principal courant de pénétration d'espèces méditerranéennes en Nouvelle-Aquitaine).

➤ **Connaissance : pôle documentation**

Suite à l'acquisition de rayonnages entre fin 2020 et 2021, l'aménagement du fonds documentaire du CBNSA a été fait en 2021, suivi de celui de la SBCO en 2022. Compte tenu du volume considérable du fonds SBCO et de la nécessité de réaliser un tri (et un inventaire) des documents au fur et à mesure, l'installation se fait très progressivement et s'échelonne sur plusieurs années.

Un important travail reste à reprendre s'agissant des herbiers historiques conservés au CBNSA.

➤ **Conservation**

L'année 2022 se caractérise par la structuration du pôle conservation du CBNSA. Suite à la reprise par intérim de la coordination des actions de conservation, la chargée de mission Conservation a vu son poste évoluer fin 2022 vers celui de responsable du Pôle Conservation (pour rappel deux offres d'emploi pour pourvoir le poste laissé vacant s'étaient révélées infructueuses).

Le pôle conservation a également été renforcé en 2022 par le recrutement d'une chargée de mission Végétalisation écologique et Conservation, correspondante Végétal local pour la région d'origine Sud-Ouest, ainsi que d'une chargée de mission Conservation pour l'animation de la mise en œuvre du Plan national d'actions en faveur des végétations riveraines des bords d'étangs arrière littoraux des Landes et de Gironde.

Notons également la forte mobilisation d'un agent à l'antenne Poitou-Charentes sur les actions de conservation et la diffusion en fin d'année d'une fiche de poste visant le recrutement, dans cette antenne, d'un(e) chargé(e) de mission Conservation et restauration écologique (le recrutement étant fructueux, la prise de fonction interviendra mi-mars). Les agents de Saint-Jean-de-Luz sont également investis sur les actions de conservation dont tout particulièrement un agent montant en compétences dans le domaine.

Les actions ont été conduites sur l'ensemble du territoire d'agrément et ont concerné de nombreuses espèces. En lien avec divers partenaires, elles ont consisté en la mise en place d'actions visant la sécurisation des stations, des appuis sur la gestion ou la restauration des milieux, des suivis scientifiques, des actions d'informations des pouvoirs publics locaux ou des propriétaires, etc.

L'année 2022 aura plus particulièrement été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du « *Plan National d'Actions (PNA) en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde (2021-2030)* », centré sur les populations de l'isoète de Bory (*Isoetes boryana*), espèce endémique des étangs arrière-littoraux aquitains et menacée d'extinction au niveau national, ainsi que les espèces proches à forts enjeux. Le comité de suivi scientifique et technique réunissant l'ensemble

des acteurs impliqués s'est réuni en mai 2022 afin de dresser un premier bilan et programmer les actions de l'année suivante. Le premier rapport de bilan annuel a été diffusé en suivant. Le calendrier de mise en œuvre des actions fléchées à partir de 2021 et en 2022 a été respecté. De nombreuses actions de sensibilisation et d'appuis techniques ont été mises en œuvre lors de cette première année. Des travaux collaboratifs de protection physique des communautés ont été engagés en 2022.

Les travaux d'appui du CBNSA aux projets de végétalisation écologique et paysagère dans le cadre du programme de « *sensibilisation et accompagnement technique pour une végétalisation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine* » engagé sur la période 2019-2023 ont été très riches. Le CBNSA a assuré 60 appuis techniques ponctuels et a organisé ou participé à 7 ateliers techniques. La participation à ces ateliers a renforcé l'identification du CBNSA comme référent sur ces thématiques. Le CBNSA a ainsi été identifié par la Région comme animateur de la feuille de route régionale en faveur de la végétalisation écologique et paysagère qui sera mise en œuvre à partir de 2023. L'animation de la démarche, et notamment de la marque « Végétal local », a donc été amplifiée, en collaboration avec la Région, l'OFB, le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (impliqué dans l'animation nationale de la marque), le CBN du Massif central, le CEN et les autres acteurs impliqués.

Sur la conservation *in situ*, 24 démarches de porter à connaissance de la présence d'espèces à forts enjeux ont par ailleurs été réalisées afin de promouvoir l'engagement d'actions conservatoires par les autorités compétentes (mairies, collectivités, services de l'Etat...) ou par des partenaires (associations gestionnaires, parcs naturels...). Ces démarches sont engagées généralement suite à la découverte, dans le cadre des programmes d'inventaires systématiques, d'espèces à forts enjeux et localement menacées. Ce type de démarches très ciblées s'avère en effet particulièrement utile pour favoriser la prise en compte des enjeux par les acteurs locaux.

La structuration du réseau de suivi des stations d'espèces végétales les plus menacées s'est poursuivie, en mobilisant ponctuellement le tissu naturaliste. En 2022, 201 suivis de stations d'espèces ont été mis en œuvre par le CBNSA, seul ou en accompagnement des acteurs locaux. Ces suivis ont été mis en œuvre par 10 agents du CBNSA, 3 rattachés au pôle conservation et 7 référents départementaux. Des suivis ont par ailleurs été réalisés par des partenaires, le CBNSA animant le dispositif (relance au moment de la période de suivi, récupération des données d'effectifs, etc.); 56 animations en ce sens ont été réalisées. Le module spécifique de saisie et gestion des données de suivi sur l'OBV-NA a également fait l'objet d'améliorations, dans le cadre inter-CBN de la mutualisation.

Sur le volet conservation *ex situ*, un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de récolte, de transport et d'utilisation de spécimens d'espèces végétales protégées sur le territoire d'agrément du CBN Sud-Atlantique a été déposé auprès du Ministère pour la période 2021-2025. Suite à l'avis favorable du Conseil national pour la protection de la nature (CNP), l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de récolte, de transport et d'utilisation d'espèces végétales protégées pour le CBNSA a été édicté par le ministère pour la période 2021-2025. L'ensemble des espèces végétales protégées sont couvertes par cette dérogation qui permet ainsi au CBNSA de poursuivre la mise en œuvre de ses missions conservatoires.

39 récoltes d'espèces à enjeu de conservation ont été réalisées en 2022. En raison de la canicule et des vigilances incendies, le nombre de récoltes a été un peu plus faible cette année comparativement aux années précédentes (40/45 récoltes annuelles). Les récoltes 2022 concernent 23 taxons.

AU siège, les 3 unités du laboratoire de conservation (laboratoire de traitement des semences, local de conservation et de germination, et local de stockage et de nettoyage de la verrerie) sont fonctionnelles. Un travail important d'organisation et de tri des semences de la banque séminale a été poursuivi.

Les lots de graines collectées sont conservés au siège du CBNSA et constituent la banque séminale. 56 tests de germination ont été réalisés pour 12 espèces à forts enjeux. 7 espèces ont par ailleurs été mises en culture (pour renforcement de population et/ou amélioration des connaissances sur la biologie et l'autoécologie).

Fin 2022, le CBNSA maintient en culture et expérimente la reproduction deux taxons endémiques de la façade atlantique française : *Isoetes boryana* et *Onosma tricosperma subsp. atlantica*, respectivement « En danger » et « En danger critique d'extinction ».

➤ **Appui technique**

Les activités d'appui technique se sont poursuivies selon les priorités prédéfinies pour l'année :

- appui aux services de l'Etat sur l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées,

[Plus d'une trentaine d'avis ont été délivrés en Aquitaine et Poitou-Charentes, dont une dizaine d'avis formels d'assistance à l'instruction de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées (bilan précis prévu pour fin février)]

- mise à disposition de données et appui sur les projets d'aménagements,

[Conformément à sa mission de « mise à disposition des données publiques auprès des publics intéressés » et à son rôle de pôle flore-fonge-habitats du SINP en Nouvelle-Aquitaine, le CBNSA assure les transmissions de données auprès des bureaux d'études, collectivités et autres acteurs sur des projets divers ; 555 transmissions de données ont été traitées en 2022, ce qui représente un accroissement continu du nombre de demandes traitées. Les demandes concernent des projets d'aménagements (constructions, infrastructures de transports, énergies renouvelables et réseaux d'énergie...), des révisions de PLU/PLUi ou des études environnementales diverses. Elles sont mises à disposition auprès de bureaux d'études dans près de 80% des cas]

- appui au dispositif Natura 2000,

[appui technique aux opérateurs Natura 2000 dont mise à disposition aux opérateurs d'un outil cartographique standardisé « kit SIG » en Nouvelle-Aquitaine et formation à l'utilisation de l'outil ; conception et administration de l'outil de centralisation des cartographies réalisées par les opérateurs des sites Natura 2000 et extension à la Nouvelle-Aquitaine (169 cartographies de sites Natura 2000 normalisées et intégrées à l'OBV) ; harmonisation typologique des cartographies Natura 2000 et constitution du premier catalogue des végétations du territoire sud-atlantique ; mise en place d'un dispositif de suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en Nouvelle-Aquitaine sur les pelouses calcicoles]

- appui aux Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR)

[Participation aux comités scientifiques ou de gestion des RNN et RNR et appuis divers]

- appui aux politiques régionales et départementales de protection de la nature

➤ **Information et sensibilisation du public**

Les actions de communication et de sensibilisation sont restées modestes en 2022.

La rubrique Actualités de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine permet un porter à connaissance sur les activités scientifiques du CBNSA et de ses partenaires auprès du réseau naturaliste. Enfin, l'animation de la page Facebook du CBN Sud-Atlantique, réseau orienté vers un public plus large, est restée modeste en 2022 (faiblesse des animations, sorties, etc.). La création d'un poste de chargé.e de communication fin 2022 devrait permettre d'améliorer l'exercice de cette mission et la valorisation des actions menées.

Perspectives programmatiques 2023

Les priorités scientifiques et techniques du CBN Sud-Atlantique s'inscriront dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques définies pour les prochaines années.

Les principaux axes de travail sont succinctement listés ci-dessous.

Les inventaires systématiques des départements de Charente, Deux-Sèvres et Vienne, derniers départements, devraient être poursuivis grâce aux moyens alloués par la DREAL. D'autres sources de financement devront être trouvées pour permettre une montée en puissance de ces inventaires systématiques et permettre l'aboutissement du programme dans des délais plus courts. L'option d'un dossier global pour les 3 départements serait l'hypothèse privilégiée actuellement pour l'obtention de fonds supplémentaires. Cette option aurait en effet les avantages d'une approche univoque et synchrone pour les 3 départements, ainsi que d'un montage administratif moins complexe. Les réflexions restent cependant à poursuivre.

En parallèle, l'inventaire permanent et continu des ZNIEFF devrait être poursuivi sur l'ensemble du territoire d'agrément.

Sur le département de la Gironde, le bilan final sur l'inventaire et la hiérarchisation des enjeux liés aux pelouses calcicoles de Gironde en vue de nourrir la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) est attendu pour fin 2023. Le programme pluriannuel de connaissance, préservation et sensibilisation sur la biodiversité végétale des bords de routes de Gironde engagé en 2022 se poursuivra avec la deuxième année de prospections (trois années de prospections étant prévues au total).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, un programme similaire est en cours sur les bords de routes, centré sur les espèces à enjeux en vue de leur préservation.

Le programme de « Cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine » se poursuivra en 2023, selon les objectifs précisés par le comité de pilotage associant la Région et la DREAL. Les Comités départementaux aires protégées (CDAP) initiés en 2021-2022 devraient apporter un cadre de travail pour la déclinaison départementale des travaux, et pour nourrir les politiques ENS et la politique foncière du CEN. Le webinaire à destination des collectivités permettra de présenter l'outil aux acteurs de la planification du territoire. Un travail spécifique sur les enjeux de biodiversité forestière est prévu, de même que la prise en compte des pressions, prioritairement de l'artificialisation des sols.

Le chantier de mutualisation du système d'information Lobelia, associant les CBN du Bassin parisien, du Massif central, et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, continuera de mobiliser une partie de l'équipe, avec un intérêt pour le CBNSA important pour la mutualisation de ses propres moyens en vue d'assurer le développement et la gestion durables de son outil. Le déploiement de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine sera poursuivi dans le cadre notamment du SINP.

Le programme de Cartographie nationale des habitats (CARHAB) verra la diffusion des résultats sur les départements de Dordogne, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques. La cartographie du Lot-et-Garonne doit être aboutie fin 2023. Les cartographies des départements de Charente et Charente-Maritime seront engagées en 2023 pour une finalisation prévue en 2024.

Concernant les programmes d'amélioration des connaissances, l'étude des végétations calcicoles de Nouvelle-Aquitaine sera finalisée début 2023, de même que l'étude des lagunes côtières du littoral sud-atlantique. L'étude des herbiers aquatiques de Nouvelle-Aquitaine se poursuivra pour la deuxième année, de même que l'inventaire des vieilles forêts et le catalogue des habitats forestiers de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre du réseau de surveillance des habitats naturels de Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement du schéma pluriannuel de suivi des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000), les lagunes sont fléchées cette année pour faire l'objet du déploiement d'un dispositif de suivi de leur état de conservation. Un inventaire le plus complet possible est prévu en 2023, de même qu'une analyse diachronique de l'évolution du nombre et de l'état des lagunes au cours des dernières décennies.

Le programme *Sentinelles du Climat* a quant à lui vocation à être engagé pour une nouvelle période 2023-2028.

En Gironde, suite à l'expertise réalisée par le CBNSA sur l'impact des incendies girondins de l'été 2022, il est prévu d'engager diverses actions de suivis écologiques, tout particulièrement sur les secteurs et sites à enjeux (tels que le domaine départemental d'Hostens, les tourbières de la Leyre, le massif forestier dunaire de La Teste, etc.). Les réflexions sont en cours en ce début d'année 2023.

En conservation, les principaux travaux porteront sur :

- les actions courantes de conservation prévues dans le cadre de la mission d'agrément :
 - o actions ciblées de conservation des stations d'espèces les plus rares et menacées ;
 - o porters à connaissance sur les stations d'espèces à forts enjeux ;
 - o suivi des stations d'espèces à forts enjeux (réseau de suivi) ;
- l'animation de la feuille de route régionale sur les végétaux sauvages d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine ;
- la mise en œuvre du PNA en faveur des végétations de bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de Gironde (2021-2030) ; une plaquette de sensibilisation est notamment prévue en 2023 ;
- la mise en œuvre du programme de préservation des plantes messicoles de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'appel à projet Nature & Transition de la Région.

L'accompagnement au Conseil départemental de Gironde sera également poursuivi sur le projet de Maison de l'arbre et du paysage prévu sur le site du Domaine départemental d'Hostens.

Le CBN poursuivra son appui à l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées, son appui au dispositif Natura 2000 ainsi que son appui à la mise en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité auprès des collectivités.

Le CBN poursuivra enfin son implication dans diverses démarches nationales structurantes pour les territoires, sous la coordination nationale de l'OFB, dans un cadre conventionnel de coopération, avec une programmation particulièrement riche : Catalogue national des végétations (dont le CBNSA est co-animateur), test sur le déploiement de VigieFlore en lien avec le réseau des CBN et le MNHN, contribution à la mise à jour de TAXREF, actualisation des fiches des Cahiers d'habitats Natura 2000 et révision du cahier des charges pour la cartographie des habitats, Catalogue national des bryophytes et projet de liste rouge, participation aux réseaux thématiques de surveillance de la flore et de habitats (milieux ouverts et forestiers), méthodologie de révision des listes d'espèces protégées aux niveaux national et régional, contribution aux travaux nationaux sur la marque Végétal local, contribution à l'élaboration du Plan national sur les prairies, participation aux groupes de travail nationaux sur le SINP, mutualisation de la documentation, etc.

Evolution des ressources humaines

L'évolution des ressources humaines constitue un élément clé influant directement sur la mise en œuvre des missions du Conservatoire botanique. Rappelons qu'il s'agit tout à la fois de la richesse essentielle sur laquelle repose l'expertise, mais aussi du poste budgétaire dominant.

Cette approche est donc essentielle pour appréhender les enjeux de court et moyen termes.

Structure et évolution des effectifs :

Filière	Catégorie	01/01/20	31/12/20	01/01/21	31/12/21	01/01/22	31/12/22
Administrative	A	1	1	1	1	1	1
	B	1	1	1	1	1	1
	C	2	2	2	2	2	2
Technique	A	30	25	25	28	28	29
	B	1	1	1	1	1	0
	C	1	1	1	1	1	1
Culturelle	B	1	1	1	1	1	1
Total		37	32	32	35	35	35

L'effectif total est resté stable en 2022, à 35 agents.

L'effectif annuel moyen s'est situé à 35 agents pour 33.2 en 2021, soit une légère augmentation. L'effectif annuel moyen se répartit de la façon suivante : 31.3 équivalents temps plein (ETP) permanents et 3.7 ETP non permanents.

Au-delà de l'effectif, le nombre d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) amène un éclairage supplémentaire : l'effectif moyen de 35 ETP ne représente que 31.9 ETPT, soit un écart de 10% (écart qui se réduit de 2 points par rapport à 2021).

La légère réduction de cet écart s'explique par :

- la diminution des emplois à temps non complet (2 emplois permanents à temps non complet ont été supprimés pour être ouverts à temps complet courant 2022) ;
- l'absence de congé parental en 2022 ;

mais elle est aussi limitée par le recours toujours important au temps partiel (11 agents concernés en 2022, hors temps partiel thérapeutique)

Bien que non déduits des ETPT, le CBN a par ailleurs enregistré deux congés maternité, deux congés paternité, un congé grave maladie et un temps partiel thérapeutique qui ont affecté le temps de travail effectivement disponible.

Derrière la stabilité de l'effectif, on enregistre des flux entrants et sortants en 2022, en particulier pour les cadres A techniques :

- 5 départs sur le 1^{er} semestre (4 CDD arrivant à terme ; 1 démission d'un agent en CDD)
- 5 prises de fonction (dont 4 sur le 1^{er} semestre) ; pour 3 d'entre elles, il s'est agi d'emplois non permanents (accroissement d'activité)

On note aussi que 4 agents sur emplois non permanents ont évolué sur des emplois permanents en 2022 (et tout début 2023). Ainsi, début 2023, seul un cadre A occupe un emploi non permanent* sur des fonctions de cartographie d'habitats. Le besoin étant confirmé au-delà de 12 mois, il sera proposé la transformation de ce poste en emploi permanent à compter du 2nd trimestre 2023.

* un contrat de projet (emploi non permanent de type particulier a été pourvu en janvier 2023)

La catégorie A regroupe toujours l'effectif le plus nombreux, avec 29 agents en début d'année puis 30 en fin d'année, soit près de 86% de l'effectif total. La filière technique au sein de la catégorie A est logiquement et très largement dominante (près de 97%).

Type emplois	01/01/20	31/12/20	01/01/21	31/12/21	01/01/22	31/12/2022
Agents sur emplois permanents	31 Dont : - 7 titul. FP - 7 CDI	30 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI	30 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI	31 Dont : - 7 titul. FP - 8 CDI	31 Dont : - 7 titul. FP - 8 CDI	33 Dont : - 7 titul. FP - 9 CDI
Agents sur emplois non permanents	6	2	2	4	4	2
Total	37	32	32	35	35	35

La prévision de CDisation s'est concrétisée pour un agent de catégorie A à temps complet en 2022 (un cadre A, ingénieur, chargé de mission botaniste phytosociologue), poste localisé au siège portant à 9 l'effectif des agents en CDI.

Les postes de cadres A de la filière technique restent majoritairement pourvus par des agents contractuels de droit public, ceci tenant aux qualifications spécifiques requises.

Pour 2023, la projection de CDisations concerne 3 cadres A (ingénieurs) de l'équipe scientifique et technique : deux chargés de mission du service Connaissance, ainsi qu'un cadre A du pôle Systèmes d'information, postes localisés au siège.

Rémunérations :

➤ Mesures réglementaires

Les mesures issues du « protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) ont pris fin en 2021. Trois agents de catégorie C ont bénéficié d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'un an (mesure réglementaire issue du décret du 24 décembre 2021). Les avancements d'échelons ont concerné 2 agents de catégorie A et 3 agents de catégorie C en 2022.

Tenant compte des dispositions applicables en matière de réévaluation des rémunérations des agents permanents contractuels de droit public, des revalorisations indiciaires ont été opérées en 2022 (réexamen triennal, CDisation, ou changement de cadre d'emploi de référence) ; elles ont bénéficié à 5 agents (plus de la moitié de l'effectif des agents contractuels permanents en avait bénéficié en 2020 ; 8 en 2021).

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a été reconduite par le gouvernement en 2022 ; deux agents fonctionnaires de catégorie C y ont été éligibles, pour un montant brut total inférieur à 70 €. Aucun agent contractuel du syndicat mixte n'a été éligible, cela tenant au fait que des revalorisations indiciaires triennales ont été appliquées ces dernières années.

L'indemnité inflation, adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021 et fixée forfaitairement à 100 euros, a été versée aux 28 agents éligibles qui ne l'avaient pas perçue par une autre voie (URSSAF, autre employeur, Pôle emploi), en février 2022. Même si des crédits spécifiques avaient été inscrits au budget pour appliquer cette mesure, elle a été neutre pour le syndicat mixte puisqu'intégralement compensée par l'Etat. Cette mesure exceptionnelle disparaît en 2023.

La mesure réglementaire la plus significative en termes d'impact sur le budget syndical concerne la revalorisation de la valeur du point.

Fixée à 3.5% et en vigueur au 1^{er} juillet 2022, elle est applicable à tous les agents du syndicat mixte, fonctionnaires et contractuels de droit public rémunérés sur indice. Cette revalorisation a coûté environ 51 K€ en 2022 ; en projection annuelle, à moyens humains constants, elle représentera pour le prochain exercice un coût d'environ 102 K€. Considérant le contexte inflationniste déjà bien présent à l'été 2022, la mesure permettant une revalorisation du pouvoir d'achat a été appliquée par le CBN dès la paye de juillet.

➤ Mesures volontaristes, dans le cadre de la stratégie RH du syndicat mixte

Sur le plan stratégique, le CBN Sud-Atlantique s'est fixé dans le cadre du renouvellement de son agrément un objectif de consolidation de son organisation et de ses équipes, pour conduire efficacement ses missions de service public et s'adapter aux évolutions de son environnement.

L'un des enjeux prioritaires identifié est le maintien du niveau et de la qualité de l'expertise acquise et reconnue, en tant que capital immatériel majeur du Conservatoire botanique.

Quinze ans après la création de l'établissement, la question de la consolidation durable de l'équipe est prégnante : la dynamique patiemment et progressivement construite est fortement susceptible de pâtir du manque de perspectives d'évolution professionnelle interne que peut proposer le CBN.

Certains indicateurs confirmaient en outre un « décrochage », tels que : la difficulté du CBN à attirer de nouvelles compétences et/ou à les maintenir sur la durée ; les comparaisons opérées au sein du réseau des CBN ou au sein des partenaires publics avec lesquels collaborent les services du CBN ; les demandes croissantes de cumul d'activité à titre accessoire, voire les demandes de temps partiel en vue de ce cumul. Facteur externe, les tensions sur le marché immobilier local (Bassin d'Arcachon pour le siège ; côte atlantique basque pour l'antenne méridionale) ont un impact significatif sur le pouvoir d'achat (poids du poste de dépense « logement »), l'indemnité de résidence ne couvrant pas ces territoires. Enfin, le contexte inflationniste installé depuis 2021-2022 constituait un facteur supplémentaire de baisse du pouvoir d'achat.

En parallèle de l'effort conduit depuis plusieurs années par le syndicat mixte pour pérenniser les postes en facilitant les CDIations, et considérant que la taille critique minimum de l'établissement est atteinte, il a été jugé nécessaire d'une part de construire des parcours motivants, et d'autre part d'y associer une reconnaissance salariale proportionnée.

Cette attente réitérée de l'équipe a été reconnue unanimement légitime par le Comité syndical, eu égard au niveau de compétence et d'investissement mobilisé.

Au vu des éléments diagnostiques exposés lors du débat d'orientations budgétaires 2022, la question de la définition d'une politique favorisant des parcours professionnels plus attractifs, ancrés dans la durée et valorisant les compétences et les responsabilités avait été identifiée comme chantier prioritaire pour 2022.

La Direction du CBN a conduit un important travail de fond, qui a permis d'aboutir fin 2022 :

- Une proposition de macro-organigramme, visant à améliorer l'organisation de l'établissement d'un point de vue fonctionnel, territorial, hiérarchique ; le macro-organigramme inclut ainsi de nouveaux niveaux de responsabilités hiérarchiques et fonctionnels, en particulier pour l'activité scientifique et technique ;
- Une proposition d'organisation propice aux évolutions professionnelles internes de l'équipe scientifique et technique, qui répond à l'objectif de donner des perspectives professionnelles (parcours) et d'identifier des fonctions de référents (thématiques, territoriaux, etc.) ; ce dernier point reste à affiner, en concertation avec l'équipe, courant 2023 ;

- La révision du régime indemnitaire du syndicat mixte (adopté fin 2018, pour transposition vers le RIFSEEP), avec : son élargissement aux agents contractuels de droit public, la valorisation de l'expertise de l'équipe scientifique et technique (cadres A filière technique principalement) par l'augmentation des plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Action volontariste forte du syndicat mixte, ces évolutions ont été adoptées par délibération en décembre 2022 et sont entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, les projections réalisées pour la mise en œuvre de ces mesures et présentées au Comité syndical seront intégrées. Pour autant, ce vaste chantier devra se poursuivre progressivement en 2023, en vue de décliner opérationnellement le macro-organigramme : ajustement du tableau des emplois ; recrutement sur les postes d'encadrement intermédiaire ; affinage des critères de définition des fonctions de référents et valorisation associée, etc.

Sur la question des rémunérations, plusieurs aspects devront également être traités en corollaire :

- Examen des rémunérations indiciaires des agents contractuels, pour traiter d'éventuels cas apparaissant inéquitables et les corriger ;
- Définition d'une trajectoire lisible des évolutions de rémunération (traitement indiciaire et régime indemnitaire) ;
- Une attention devra également être portée au bénéfice des agents des catégories non ciblées en 2022.

Gestion de la paye :

Le CBN Sud-Atlantique avait engagé à l'automne 2021 les démarches et les tests techniques préparatoires pour la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Ce dispositif déclaratif vise à remplacer l'ensemble des déclarations sociales ainsi que la déclaration fiscale afférente au prélèvement de l'impôt à la source, par une déclaration unique, mensuelle et dématérialisée, à l'occasion de l'établissement de chaque paye.

Cette évolution, effective depuis au 1^{er} janvier 2022 au CBN, induit aussi un paiement mensuel des charges, qui étaient jusqu'ici trimestrielles pour le syndicat mixte. Ce point avait été identifié et avait incité à prendre des mesures, par anticipation, pour préserver la trésorerie de début d'exercice. La bascule s'est faite dans de bonnes conditions.

Temps de travail :

Il n'a pas été apporté de modification au règlement du temps de travail ; le Compte Epargne Temps (CET), adopté par délibération en décembre 2018, est mis en œuvre depuis 2019.

Fin 2022, 27 CET étaient ouverts, pour un nombre de jours épargnés s'élevant à 566,5 jours (soit + de 31% d'augmentation par rapport au stock fin 2021 ; plus de la moitié de cette augmentation s'explique par le report de congés non pris pour cause de maternité, grave maladie et temps partiel thérapeutique – soit l'épargne de 3 agents-).

L'activité en télétravail, élevée depuis 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, est restée à un haut niveau en 2022. Les bénéfices tirés par les équipes de cette pratique sont avérés ; néanmoins, une régulation à la baisse est attendue pour 2023 notamment pour faciliter la mise en place progressive des évolutions organisationnelles et fonctionnelles internes.

Enfin, signalons le niveau toujours important de recours au travail à temps partiel en 2022 :

- 6 agents ont exercé à temps partiel sur autorisation (dont 2/3 d'hommes) ;
- 5 agents ont exercé à temps partiel de droit (dont 60% d'hommes) ; une demande de réintégration anticipée pour motif grave a été acceptée.
- (+ 1 temps partiel thérapeutique comptabilisé en 2022).

Avantages et prestations sociales :

Il n'existe pas d'avantage en nature pour les agents au sein du CBNSA ; diverses prestations d'action sociale sont proposées par le CNAS auquel l'établissement adhère depuis 2015. La contribution versée par le CBN en 2022 s'est élevée à 7.925 € (soit près de 7% d'augmentation par rapport à 2021).

Formation :

Les formations sont restées modestes en 2022, avec un total de 41.5 jours. La formation obligatoire des agents contractuels (calquée sur celle des fonctionnaires territoriaux, lors de la prise de fonction) n'a pu être dispensée, faute de sessions disponibles au CNFPT. Un nouveau report est prévu sur 2023.

Santé, hygiène et sécurité :

Une partie des mesures préventives pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 (équipements, fournitures, consommables, EPI, procédures, actions de sensibilisation et de pédagogie, etc.) mises en œuvre en 2020 ont été poursuivies dans un mode allégé, en tenant compte des évolutions du contexte sanitaire.

Les améliorations sur l'ergonomie des postes bureautiques engagées en 2021 ont été poursuivies grâce à l'acquisition d'écrans montés sur supports réglables. Elles participent de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Une réflexion spécifique a été menée dans le contexte des violents incendies girondins de l'été 2022. Le Document unique ne prévoyait pas le cas de figure des prospections de terrain post-incendies. Ces nouveaux risques ont été identifiés, nourris par les retours d'expérience d'autres CBN et partenaires (forestiers en particulier). Des procédures de sécurité ont été créées et des EPI spécifiques ont été acquis et les prospections engagées en septembre-octobre ont pu se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité.

Enfin, une nouvelle convention a été signée fin 2022 avec le CDG de la Gironde pour assurer une mission incluant prévention et santé, qui devra permettre de traiter globalement ces thématiques qui étaient jusqu'ici éclatées en deux missions distinctes.

Evolutions de la masse budgétaire « charges de personnel » :

Cet indicateur ne permet pas véritablement de tirer une analyse de la situation dans le cas spécifique de notre établissement public, la masse salariale étant directement corrélée chaque année aux financements spécifiques sur programmes et à la capacité du CBN à pourvoir les postes.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » sur 2022 a représenté près de 1,350 million d'euros en réalisation, soit une augmentation de 11.4% (après une baisse de 4% entre 2020 et 2021). Les charges de personnel ont représenté 85% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui reste stable sur les derniers exercices (85% en 2021 ; 86% en 2020 ; 84% en 2019).

* * *

Evolution et perspectives budgétaires

Avant de dresser les perspectives budgétaires pour l'exercice 2023, il est proposé une approche de l'exécution budgétaire 2022.

➤ Recettes 2022

Les recettes du CBN Sud-Atlantique que l'on peut considérer comme « pérennes », c'est-à-dire les contributions statutaires des membres et la subvention de fonctionnement de l'Etat au titre de l'agrément CBN, ont représenté une masse financière de 1.026.987 euros (hors valorisation des mises à disposition). Ces recettes représentent la moitié (49.7%) des ressources du CBN (*plus de 55% des recettes de fonctionnement en 2021*).

- Rappelons que par décision du Comité syndical, les contributions statutaires n'ont pas été revalorisées en 2022. Les contributions des membres ont représenté 55% des recettes pérennes (et un peu plus de 27% des recettes de fonctionnement) ;
- La subvention de fonctionnement de l'Etat a représenté 45% des recettes pérennes (et près de 23% des recettes de fonctionnement).

Ainsi, les recettes « pérennes » sont restées stables sur l'exercice 2022 (après une augmentation sensible de 28% en 2021).

Origine des financements « pérennes » du CBN, par type de financeurs (évolutions 2019-2022)

	Montants 2019	%	Montants 2020	%	Montants 2021	%	Montants 2022	%
Collectivités et établissements publics membres (1)	498 880 €	67%	538 880 €	68%	544 267 €	54%	560 067 €	55%
Conseil régional	182 712 €	24%	182 712 €	23%	184 539 €	18%	184 539 €	18%
Conseils départementaux	277 746 €	37%	277 746 €	35%	280 524 €	28%	280 524 €	27%
EPCI	31 712 €	4%	71 712 €	9%	72 429 €	7%	88 229 €	9%
Communes	6 710 €	1%	6 710 €	1%	6 775 €	1%	6 775 €	1%
Etat (2)	250 000 €	33%	250 000 €	32%	466 920 €	46%	466 920 €	45%
TOTAL (1)+(2)	748 880 €	100%	788 880 €	100%	1 011 187 €	100%	1 026 987 €	100%

Les autres recettes de fonctionnement sont principalement constituées des subventions sur programmes.

Notons que ces programmes spécifiques sont fortement soutenus par les financements complémentaires de l'Etat -ZNIEFF, Natura 2000, CarHab, etc. - ainsi que par les collectivités et EPCI membres ; depuis 2017, la contractualisation de niveau national avec l'Office Français de la Biodiversité, dans le cadre de la coordination technique des CBN, conforte également les financements.

Après une période de croissance progressive et continue des recettes de fonctionnement du budget du syndicat de 2014 à 2019 (+77%), puis un léger recul sur l'exercice 2020 (-1%), les recettes de fonctionnement avaient de nouveau progressé en 2021 (+15%). Cette progression s'est poursuivie en 2022 (+13%). Les recettes de fonctionnement ont représenté près de 2.067 K€ sur l'exercice.

Les recettes d'investissement n'amènent pas de commentaire spécifique et demeurent de même nature d'exercice en exercice. Le CBN n'a pas recours à l'emprunt.

➤ **Dépenses 2022**

Du point de vue structurel, le budget syndical est principalement constitué de dépenses de fonctionnement, qui ont représenté un peu plus de 1.622K€ en 2022 : charges à caractère général qui ont augmenté de 14% en 2022 et charges de personnel qui ont crû de 11.5% (après une baisse de 4.1% en 2021 et 4.5% en 2020).

Les dépenses d'investissement (hors restes-à-réaliser) se sont élevées à près de 81,4K€ en 2022 : elles ont porté principalement sur le renouvellement du serveur informatique principal, le renouvellement partiel du parc informatique, des équipements de visioconférence, du matériel photographique et du matériel optique pour l'équipement des laboratoires (siège et antennes), du mobilier complémentaire. Une partie du matériel informatique n'a pu être acquis en raison de l'augmentation des prix (+65% sur certains ordinateurs). Le complément sera à prévoir sur l'exercice 2023. Les restes-à-réaliser s'élèvent à moins de 3K€ et concernent une partie du matériel optique.

➤ **Résultats 2022**

Selon les projections, les résultats de la section de fonctionnement ressortiront en excédent sur l'exercice 20212 à hauteur de ~ 444K€.

Les résultats de la section d'investissement ressortiront en déficit sur l'exercice (~ 44K€); toutefois, l'excédent cumulé de la section d'investissement permettra de financer en 2023 le déficit de l'exercice, sans prélèvement sur la section de fonctionnement.

➤ **Perspectives 2023**

A la lumière des éléments exposés ci-avant, voici présentées les principales perspectives pour l'exercice 2023.

Classiquement, les recettes « pérennes » du syndicat mixte seront constituées des *contributions statutaires* des collectivités et EPCI membres, ainsi que de la *subvention de fonctionnement de l'Etat*, au titre de l'agrément CBN.

Mme la Présidente proposera pour l'élaboration du budget primitif 2023 de maintenir les contributions statutaires au niveau de 2022, ce qui représentera une recette de 560.067 €.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine confirme pour 2023 le maintien de la subvention de fonctionnement versée au titre de l'agrément au niveau alloué depuis 2021, ce qui représentera une recette de 466.920 €.

Ainsi, au total les recettes de fonctionnement « pérennes » s'établiront à près de 1,027 million d'euros en 2023.

Les autres recettes de fonctionnement seront constituées des *financements spécifiques sur programmes*, dont les principaux sont présentés dans la première partie de ce rapport.

Quelques particularités sont à souligner pour 2023 :

Les *crédits spécifiques* mobilisés annuellement auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine seront revus à la baisse par rapport aux prévisions faites à l'été 2022, pour être ajustés d'une part à l'enveloppe DREAL disponible (les arbitrages sont en cours, dans un contexte de nouvelle baisse des crédits sur la connaissance) et d'autre part, aux ressources humaines effectivement disponibles au sein de l'équipe du CBN.

Les crédits Natura 2000, conformément à la loi 3DS de février 2022, sont désormais gérés par la DREAL (pour la fraction « régaliennne », qui ne représente qu'une faible part des crédits), et par la Région pour la part la plus importante. La Région a pris l'engagement de maintenir le niveau de crédits Natura 2000 mobilisé par le CBN en 2022 ; néanmoins, la programmation prévisionnelle 2023 n'est pas encore aboutie. Pour mémoire, environ 120K€ sont mobilisés annuellement au titre de l'appui aux opérateurs Natura 2000 et environ 50K€ en moyenne annuelle sur des études spécifiques de connaissances des habitats.

Le MTECT poursuit sa priorité politique et financière de mise en œuvre de la cartographie nationale des habitats, et soutient le rôle majeur des CBN dans le dispositif sur les territoires. En conformité avec la convention cadre pluriannuelle signée en 2021, les crédits alloués permettront en 2023 la finalisation de la cartographie du Lot-et-Garonne (marquant ainsi l'achèvement de la cartographie aquitaine) et d'engager les travaux sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime.

La préparation technique et financière du programme d'actions 2023(-2024) entre les CBN et l'Office Français de la Biodiversité est bien engagée, et les crédits mobilisés devraient rester stables par rapport à 2022 (129K€).

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la prévision budgétaire devra tenir compte cette année encore du contexte inflationniste, qui affectera notamment les dépenses d'énergie et de carburant, par nature difficilement « compressibles » sans nuire à la mise en œuvre des missions.

A compter du 1^{er} juillet, le CBN jouira de nouveaux de l'intégralité des locaux Communs Sud mis partiellement à disposition du syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon depuis 2017 pour accompagner sa création, et devra assurer l'intégralité charges inhérentes (entretien des locaux, assurances, charges eau-électricité-chauffage-maintenances diverses).

Des évolutions devront être mises en œuvre en matière de téléphonie (fixe et mobile), pour anticiper les changements technologiques imposés par les opérateurs, mais aussi pour répondre aux besoins de l'équipe (standard du siège obsolète et devenu largement sous-dimensionné ; compléter les besoins liés à la mobilité, au télétravail et à la sécurité).

La prévision budgétaire devra également prendre en considération les incidences, en année pleine, de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022. Elle intégrera les impacts du régime indemnitaire, adopté fin 2022, ainsi que les ajustements qui devront être apportés au tableau des emplois pour mettre en œuvre le nouvel organigramme.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, les efforts seront centrés sur le matériel informatique (reports des acquisitions qui n'ont pu être réalisées en 2022 du fait de l'augmentation significative des prix, équipements en ordinateurs portables), l'acquisition de mobilier supplémentaire (redéploiement dans les locaux du siège, postes de travail en lien avec les emplois créés), une 2^{ème} phase d'acquisition de matériels photographiques, des tablettes pour les travaux de terrain et des compléments en GPS.

Compte tenu de l'érosion progressive des excédents cumulés en section d'investissement, le financement des investissements sera en partie opéré en 2023 par prélèvement sur la section de fonctionnement.

Enfin, rappelons que par délibération du 11 octobre 2022, le Comité syndical a décidé d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2023. Le budget primitif 2023 sera donc proposé au vote selon cette norme. La comparabilité entre exercices sera moins immédiate dans la mesure où le plan de comptes diffère de celui de la M14 (notamment articles de la section d'investissement), et que de nouvelles règles comptables sont applicables par exemple en matière de « dépenses imprévues », de fongibilité des crédits ou d'amortissements. Ces aspects donneront lieu à des délibérations spécifiques et à une présentation lors de la séance d'adoption du budget primitif.

Voici présentés les éléments de contexte dans lequel s'opérera la préparation du budget primitif 2023.